



## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2020

### NOTE D'INFORMATION :

### **Synthèse des dispositions prises par la collectivité dans le cadre de la lutte contre le Covid 19**

<b>1. Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Période de confinement pour 15 jours effective depuis le 17 mars</li><li>• Activation du Plan Communal de Sauvegarde – PCS.</li></ul>
<b>2. DG/Cabinet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constitution d'un COPIL Covid19 (constitution : Maire, DGS, 2 DGA et Directeur de cabinet), en contact permanent avec les services municipaux pour le suivi de la gestion de crise et ceux en charge de la définition d'actions mises en œuvre :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ mise en place d'un réseau d'écoute de professionnels, tous les jours, de 18 à 20h</li><li>◦ gestion de l'accueil téléphonique de la mairie en journée + les samedis et dimanches</li><li>◦ sollicitation des commerces pour connaître ceux assurant les livraisons ou mettant en place un drive</li><li>◦ réalisation des supports de communication papier et affichage dans tous les commerces et les immeubles.</li></ul></li></ul>
<b>3. Guichet unique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation du service avec un accueil téléphonique général assuré dès le 1<sup>er</sup> jour. De nombreux appels et beaucoup d'inquiétudes.</li><li>• Afin de pouvoir mieux informer, rassurer et orienter le public, mise en place, depuis jeudi 19 mars, de binômes pour assurer un accueil téléphonique permanent en mairie :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ du lundi au vendredi</li><li>◦ une permanence téléphonique de premier niveau est assurée en semaine et le week-end sur les plages horaires suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ 9h-12h / 14h -18h.</li></ul></li><li>◦ avec des binômes complémentaires (1 agent du guichet unique ou de secrétariat général / 1 agent du centre social ou du CCAS)</li><li>◦ un outil de suivi permettant de suivre en temps réel les demandes</li><li>◦ une orientation systématique des demandes complexes vers les décisionnaires</li></ul></li><li>• Sur l'état civil :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ nouvelles instructions du Tribunal reçues le 19 mars pour limiter le services aux actes de décès, naissance et reconnaissance.</li></ul></li></ul>
<b>4. Communication au public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Publication et actualisation des fiches pratiques sur le site internet et les réseaux sociaux.</li><li>• Diffusion/Affichage de la synthèse dans tous les commerces et les immeubles à compter du 18 mars ; également sur les panneaux d'affichage municipaux et d'expression libre.</li><li>• Sollicitation des commerçants concernant les possibles livraisons à domicile pour les personnes vulnérables.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relai sur le site et les réseaux des préconisations et informations du Gouvernement ainsi que des informations pratiques (marché, renouvellement dérogatoire des ordonnances, etc.).</li> <li>• informations régulières sur le site, les réseaux sociaux et par voie de presse.</li> </ul>
<p><b>5. Police municipale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour de tous les locaux fermés et vulnérables en journée tous les jours + surveillance la nuit par les gendarmes.</li> <li>• Maintien du marché de plein vent.</li> <li>• Respect du confinement : constats de non respect du confinement dressés par la PM et la gendarmerie le 18 et le 19 mars sur 4 sites : parc de Soule, Ferme de 50, Port Sud et bords du canal. <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ La PM reste dans une démarche de prévention sauf en cas de comportements irrespectueux et si la personne continue à ne pas respecter le confinement malgré les consignes données.</li> <li>◦ La Gendarmerie verbalise systématiquement à compter du 19 mars.</li> <li>◦ Arrêté préfectoral interdisant l'accès aux parcs, aux berges du canal, voies cyclables et lieux de loisirs à compter du 21 mars</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>6. Education</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion actuelle de l'accueil des enfants des personnels soignants dans les écoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Accès initialement possible aux familles dès lors que les deux parents relevaient de ces professions. Règles aujourd'hui assouplies (liste établie par l'ARS) : dès lors qu'un seul parent relève de ces catégories, l'enfant peut être accueilli à l'école. Contact doit être pris avec l'ASEI.</li> <li>◦ Inscriptions des familles auprès du directeur du Pôle (contact par téléphone ou mail)</li> <li>◦ Regroupement des enfants depuis mardi dans 2 groupes scolaires (Saint -Ex et J. Jaurès)</li> <li>◦ Fréquentation : Sur les 23 enfant inscrits, accueil le lundi de 14 enfants, le mardi de 8 enfants, le mercredi de 5 enfants (relais pris par le Sicoval le mercredi après-midi) et ce vendredi de 3 enfants</li> <li>◦ Rotation des équipes sur les 15 jours.</li> <li>◦ Equipes organisées comme suit : 2 animateurs sur chaque accueil + 2 ATSEM avec une attention portée à l'ajustement de la taille des équipes en fonction du nombre d'enfants, pour assurer la sécurité des enfants et des agents</li> <li>◦ Fourniture, à compter de mercredi de gel et de lingettes désinfectantes aux équipes, mais en petites quantités (problèmes de commande et de livraison).</li> </ul> </li> <li>• Le 19 mars, préparation de l'accueil des enfants le week-end, suite aux consignes de la Préfecture du 18 mars <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ accueil organisé, sous réserve des besoins des familles (toutes contactées), dans le groupe scolaire Jean Jaurès</li> <li>◦ horaires : 9-17h</li> <li>◦ équipes mobilisées : MNS, équipe de la médiathèque et de l'EMEAR (équipes qui travaillent déjà au quotidien avec les enfants)</li> <li>◦ principe retenu : intervention des animateurs ALAE et des ATSEM la semaine et équipes des établissements sportifs et culturels le week-</li> </ul> </li> </ul>

	<p>end, pour travailler en se relayant et en évitant aux agents de se croiser, pour limiter les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ travail de préparation du Sicoval pour voir comment mettre en place ce service sur les week-end suivants</li> <li>○ service finalement non maintenu ce samedi, aucun enfant n'étant inscrit.</li> </ul>
<p><b>7. Social, médico-social, sanitaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Mise à disposition de masques pour le personnel médical et infirmier</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stock de masques datant du H1N1 (FFP2 et masques chirurgicaux) : 700 + 500</li> <li>○ Proposition, compte tenu de la pénurie, de distribuer des masques aux professionnels de santé du territoire suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les infirmières</li> <li>▪ les médecins</li> <li>▪ + attribution d'une centaine de masques en secours à l'EHPAD</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <u>Centre social / CCAS</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appel des personnes fragiles (certains adhérents du centre social et la CCAS) 2 fois par semaine.</li> <li>○ Identification des personnes pouvant avoir impérieusement besoin de l'accès au service de portage de repas (vu avec des prestataires susceptibles de fournir)</li> </ul> </li> <li>• <u>Pour les personnes sans domicile</u>, mise en place de maraudes à compter de lundi avec l'équipe du Centre social et en lien avec la Police municipale. Distribution de savon, d'eau et identification des besoins. Travail en cours de l'État pour réquisitionner des chambres d'hôtels.</li> <li>• <u>Installation d'un centre de santé Covid 19</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travail en cours pour mettre en place une structure de ce type (sur décision du conseil de l'ordre des médecins), afin d'assurer des consultations et des soins.</li> <li>○ choix du site Karben, comme lors du H1N1</li> <li>○ Validation de l'ARS, lien avec le médecin coordonnateur national et les professionnels de santé installés à Ramonville pour participer à cette initiative.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>8. Animations associatives, sportives et culturelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des équipes, en cas de besoin, pour participer à l'accueil des enfants des personnels soignants le week-end.</li> <li>• <u>Réquisition du Club de sauvetage toulousain</u>. Demande de l'association de pouvoir disposer de locaux avec des douches et sanitaires <ul style="list-style-type: none"> <li>○ proposition de mettre à disposition les vestiaires du stade de Foot Honneur, sous la Maison des sportifs. Accès aux locaux possibles dès vendredi après-midi.</li> <li>○ Nouvel arrêté municipal pris le 20 mars pour permettre l'utilisation des équipements municipaux de toute nature, dans le cadre du Covid 19</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>9. Aménagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service en télé-travail</li> <li>• Interruption de tous les chantiers (Marnac, Maragon)</li> </ul>

<b>10. Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures dématérialisées</li> <li>• Service en télé-travail</li> </ul>
<b>11. Restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service fermé</li> </ul>
<b>12. Ressources Humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service en télé-travail</li> </ul>
<b>13. Patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Navette :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintien du service actuellement, tout comme les autres modes de transport collectifs sont maintenus.</li> <li>○ Pas de fréquentation depuis lundi ;</li> <li>○ Décision de la collectivité de suspendre ce service pendant la période de confinement à compter du vendredi fin de journée (aucune fréquentation sur l'ensemble de la semaine). Information réalisée sur le site et les réseaux sociaux.</li> </ul> </li> <li>• <u>Bâtiments municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ veille sur les éventuelles intrusions + chauffage + plomberie, tous les 2-3 jours</li> </ul> </li> <li>• <u>Domaine public :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Missions assurées par les équipes: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tournée après les marchés</li> <li>▪ propreté de la ville</li> </ul> </li> <li>○ Interruption par le Sicoval de la collecte de tous les encombrants.</li> <li>○ Pour les OM, collecte effectuée et en cas de problème, fourniture de bacs supplémentaires par le Sicoval.</li> </ul> </li> </ul>
<b>14. Numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service en travail à distance, intervenu sur site le 19 mars, pour résoudre des problèmes techniques (interruption du télé-travail)</li> </ul>
Date d'édition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 23 03 2020</li> </ul>